

## Séance du 02 mars 2020

Présents : FAIVRE Jean-Pierre, SERRUROT François, FEVRE Corinne, ROUSSEAU François, BAUDARD Didier, VIELLARD Benoit, GAUTHIER Audrey, PESENTI Bruno, PRUNEAUX Andrée, LABOUROT Céline, HUMBLOT Yves. BUCHAILLOT Thierry.

### DISSOLUTION BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :

- ✓ Suite au transfert de la compétence assainissement à la communauté d'agglomération du Grand Dole au 01/01/2020, le Conseil Municipal décide la dissolution du budget annexe assainissement au 31/12/2019.

### PERSONNEL COMMUNAL : CREATION DE POSTE SUITE A AVANCEMENT DE GRADE :

- ✓ Considérant que le déroulement de carrière des rédacteurs territoriaux permet l'avancement de grade d'un agent communal relevant de ce cadre d'emploi, considérant l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Jura en date du 18 février 2020, décide de créer un poste de rédacteur principal de 1ère classe, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

### ORGANISATION ELECTIONS MUNICIPALES :

- ✓ Le Conseil Municipal met en place les permanences pour la tenue du bureau de vote des prochaines élections municipales.

### QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ Décide d'offrir la carte avantages jeunes 2020-2021 aux jeunes de la commune âgés de 10 à 30 ans. Les personnes intéressées devront s'inscrire en mairie du 15 mai au 15 juin 2020
- ✓ Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 500 euros à la coopérative scolaire pour le séjour « classe découverte » de la classe de CM à PREMANON en mai prochain.
- ✓ M. le Maire informe le Conseil Municipal :
  - D'une demande d'achat d'un terrain communal situé le long de la RD 46, pour stockage de grumes.
  - D'une demande d'autorisation des locataires de la Maison des Assistantes Maternelles pour instruire un dossier dans le cadre du programme « isolation à 1 € »
- ✓ Le Conseil Municipal décide la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pour toute réunion publique préalable aux élections municipales.

Séance levée à 21 h 10.

Le Maire, Jean-Pierre FAIVRE